

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

SÉANCE SOLENNELLE

DE

DISTRIBUTION DES PRIX DE CONCOURS

5 JUIN 1915

RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS



GENÈVE
IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1915



RAPPORT DU RECTEUR POUR L'ANNÉE 1914-1915

PAR

M. le Prof. L. REHFOUS.

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

LE 5 juin dernier, M. le Recteur Alb. Mayor, en me présentant comme son successeur me souhaitait un rectorat heureux ! Mais à peine étais-je entré en fonctions que la guerre s'annonçait comme imminente et qu'une anxiété profonde venait agiter le monde de nos étudiants et de nos étudiantes et jeter le trouble parmi les 229 participants aux *Cours de vacances* de français moderne dirigé par M. H. de Ziegler.

Coupés de leurs communications avec leurs familles, ne possédant en général plus de ressources assurées que pour quelques jours, étudiants et étudiantes sont venus confier leurs angoisses au Recteur et solliciter l'intervention de l'Université. Ils demandaient tous quelque occupation lucrative ! Mais comment la leur procurer au milieu de la perturbation économique que la guerre mondiale provoquait même dans la Suisse neutre et alors que bien

peu d'entre eux pouvaient indiquer une aptitude particulière à une profession déterminée ?

Heureusement, la plupart des personnes qui fournissaient les chambres, et même bon nombre de celles qui fournissaient la pension complète, ont eu assez de confiance dans l'avenir et dans la loyauté de leurs pensionnaires pour ne pas refuser le crédit. Ainsi les étudiants et étudiantes n'ont pas tous été dans la nécessité de recourir à l'assistance de l'Université.

Pour les étudiantes sans ressources, un groupe de demoiselles faisant partie de l'Association chrétienne d'étudiants a organisé pendant quelques semaines une « Maison des étudiantes » qui a reçu, sous la juridiction universitaire, une quinzaine d'étudiantes, tandis qu'elle fournissait les repas à un plus grand nombre. Sous la surveillance de directrices dévouées, plusieurs des étudiantes ont eu l'occasion de s'initier à des travaux de tous genres et ont ainsi pu tirer profit de leurs jours d'épreuve.

Quant aux étudiants et étudiantes qui ne demandaient de l'aide que pour leurs repas, des arrangements ont été pris, d'abord avec les Cuisines populaires, rue Pécolat (un peu trop éloignées du quartier des étudiants), puis avec les « Foyers féminins » de la Corraterie et de Rive, et avec des Cuisines économiques installées boulevard Carl Vogt, où le service est fait par des étudiantes ou par des personnes de bonne volonté sous le contrôle d'un comité mixte.

Il n'y a plus actuellement qu'un nombre restreint d'étudiants qui aient recours à ces institutions ; soit qu'ils aient pu rentrer en communication avec leurs familles, soit qu'ils aient obtenu l'appui de mutualités universitaires ou extra-universitaires.

A la demande expresse des étudiants, ce qui a été dépensé pour eux est considéré comme une avance qui

est portée au débit d'un compte individuel ouvert à chacun d'eux et qui doit être remboursée aussitôt que les circonstances le permettront. Plusieurs d'entre eux ont pu déjà s'acquitter de la dette ainsi contractée.

La guerre survenant ainsi au début des vacances universitaires a nécessairement bouleversé les projets des professeurs pour l'emploi de leurs loisirs.

M. Ed. Montet a pu néanmoins se rendre en mission officielle à Fez pour y faire des recherches sur l'organisation de l'Université musulmane de Karaouine et sur sa célèbre bibliothèque qui a été dispersée et qui a presque entièrement disparu. Cette mission était patronnée par le Général Liautey, Résident général de France au Maroc.

M. Robert Chodat, en route pour le Paraguay lors de la déclaration de guerre, a pu exécuter l'expédition scientifique qu'il avait patiemment préparée ; il a bien voulu accepter de vous en entretenir aujourd'hui. Je l'en remercie au nom de l'Université et au nom de cette assemblée entière.

M. Duparc, enfin, qui se trouvait dans l'Oural, a dû se résoudre à revenir à Genève en laissant ses travaux inachevés et ses instruments et documents à la garde de collaborateurs ; il a pu, depuis, compléter son œuvre et reprendre possession de ses instruments et de ses collections et notes.

Au semestre d'hiver 1914-1915, le chiffre des étudiants et étudiantes a subi nécessairement une forte diminution ; il n'est pas nécessaire d'en mentionner ici les causes que chacun discernera facilement ; je signalerai seulement que, si nous avons vu disparaître une partie des étudiants qui fréquentaient habituellement notre Université, nous avons pu faire accueil à un nombre relativement élevé d'étudiants luxembourgeois.

Le semestre d'été présente une situation analogue.

ETUDIANTS.

Hiver 1914-15 . . .	Etudiants	1050
» » . . .	Auditeurs	<u>452</u>
	Total	1502

ÉTÉ 1914

Été 1915	Etudiants	963	1649
» »	Auditeurs	<u>251</u>	<u>344</u>
	Total	1214	1993

Mais il y a eu de nombreux délais accordés.

La guerre a naturellement eu quelque répercussion sur l'enseignement.

A la Faculté de Droit, M. E. Borel, colonel à l'état-major, en service à Berne, a dû restreindre son enseignement et concentrer ses cours sur une journée par semaine.

A la Faculté des Sciences, M. Ch. Sarasin, lieutenant-colonel, a été empêché pendant la plus grande partie du semestre d'exercer ses fonctions de professeur; au début, il avait le commandement de la première brigade de cavalerie; il est maintenant à la tête du 7^{me} régiment d'infanterie. Il a été suppléé par MM. Joukowski et J. Favre.

M. Ed. Claparède, capitaine-médecin, a été retenu au service médical militaire jusqu'à la fin de novembre.

A la Faculté des Lettres, M. W. Rappard, 1^{er} lieutenant de mitrailleurs, n'a pu reprendre ses cours qu'au milieu du semestre, et M. Tonnelat, retenu au service de la France, a dû prendre un congé qui lui a été renouvelé pour le semestre d'été.

A la Faculté de Médecine, M. Askanasy a dû se faire suppléer à diverses reprises, pendant qu'il accomplissait ses devoirs au service sanitaire allemand.

A ces troubles sont venus s'en ajouter d'autres provenant d'autres causes.

Dans la Faculté des Lettres et Sciences sociales, la maladie a obligé M. Jules Nicole à solliciter un congé; il a été remplacé partiellement par M. P. Oltramare; nous espérons qu'au semestre d'hiver prochain il reprendra sa place dans la chaire qu'il a illustrée.

Depuis le mois de novembre, le cours d'histoire du droit moderne, soit de droit germanique, se trouve suspendu. Il a paru au Conseil d'Etat que le professeur chargé de cet enseignement n'avait pas su observer la neutralité nécessaire et qu'il y avait lieu de le mettre en congé jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure rigoureuse prive la Faculté de Droit du concours d'un professeur érudit que l'absence de tout spécialiste à Genève empêche de remplacer. Malgré les démarches de la Faculté de Droit et les vœux exprimés par le Bureau de l'Université unanime, le Conseil d'Etat estime que les circonstances ne permettent pas encore de réintégrer M. Hugo de Claparède dans son activité professorale.

Au cours du semestre, ont été renouvelés les mandats de professeurs extraordinaires pour :

- MM. Ed. Claparède (psychologie expérimentale);
- A. Lendner (pharmacognosie);
- Alf. Monnier (gîtes métallifères);
- P. Oltramare (histoire des religions).

Un seul professeur nouveau a été nommé. A la Faculté de Droit, M. Eugène Borel, chargé du droit international public et privé en remplacement de M. F. Gentet, qui avait pris volontairement sa retraite, a dû abandonner l'enseignement du droit fédéral suisse, constitutionnel et administratif. Pour cet enseignement, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Georges Fazy, docteur en droit, que lui recommandait sa longue expérience de la vie politique à Genève. Je voudrais pouvoir lui souhaiter une longue

carrière universitaire, mais dans cinq ans la limite d'âge l'atteindra ! Puisse sa vocation par le Conseil d'Etat lui infuser une nouvelle jeunesse qui lui permette d'exercer ses fonctions à la fois avec une juvénile ardeur et l'autorité de l'âge mûr !

Outre les remplacements nécessités par la mobilisation et la maladie,

M. Ed. Naville a été remplacé par M. Georges Nicole pour le cours d'archéologie classique.

M. Raoul Gautier par M. Emile Chaix, pour le cours d'océanographie et géographie physique.

M. Emile Chaix a continué aussi à suppléer M. W. Rosier, conseiller d'Etat.

Quelques privat-docents se sont ajoutés à la liste :

A la *Faculté des Sciences* : MM. J. MUSTER et S. REICH.

A la *Faculté des Lettres et Sciences sociales* : M. J. BENRUBI.

A la *Faculté de Médecine* : M. G. MOPPERT.

Nous avons malheureusement à déplorer le décès de deux professeurs et d'un privat-docent, et la retraite d'un professeur ordinaire.

Au cours des vacances de Pâques, Léon Winiarski, dont l'état de santé n'était pas parfait, est décédé d'une manière soudaine. Il avait occupé quinze ans avec distinction la chaire de finances et de statistique. Quelques jours plus tard succombait, après une assez longue maladie courageusement supportée, Georges Haltenhof, qui avait créé à Genève l'enseignement de l'ophtalmologie. L'Université a rendu le dernier hommage à ces professeurs regrettés ; en son nom, j'exprime encore une fois ici nos sentiments de condoléances aux familles frappées par l'épreuve.

La mort a fait aussi une victime parmi les privat-docents ; elle a atteint H. Vulliéty, qui s'était adonné avec

ardeur à l'histoire de l'art, particulièrement en Suisse, et qui laisse comme témoignage de son activité son ouvrage sur « la Suisse à travers les âges ».

Enfin, à la Faculté de Théologie, M. Hippolyte Balaivoine se trouve atteint par la limite d'âge ; le Conseil d'Etat vient d'accepter sa démission pour le 15 octobre prochain et lui a conféré le titre de professeur honoraire en juste reconnaissance des services qu'il a rendus à la Faculté de Théologie et à l'Université pendant un professorat de 18 années.

M. G. Fleury, privat-docent, caporal au service de France, a été cité à l'ordre du jour de l'armée.

M. Ch.-Eug. Guye a été nommé membre honoraire de la Société neuchâteloise des Sciences naturelles.

M. Fréd. Roget, membre correspondant étranger de l'Institut philosophique de Grande-Bretagne.

M. Jules Breitenstein a été nommé capitaine et désigné comme aumônier du régiment IV en remplacement de M. Albert Thomas. Il saura, comme son prédécesseur, partager les fatigues des soldats et trouver les paroles nécessaires pour ranimer les ardeurs viriles, reconforter les cœurs, emporter les esprits vers l'idéal.

Les événements n'ont pas exercé d'influence très notable sur le nombre des grades conférés pendant le semestre d'hiver 1914-1915 ; ce nombre est descendu de 288 à 231 ; c'est à la Faculté des Sciences que la diminution est la plus considérable ; le chiffre tombe de 72 à 32 ; la Faculté de Médecine a dû consentir à être en permanence en session d'examens pour permettre aux étudiants d'obtenir un diplôme, particulièrement le doctorat, et de rentrer dans leur pays — la plupart sont Russes, Serbes ou Bulgares — pour y passer à des conditions plus faciles qu'à l'ordinaire les examens d'Etat et pratiquer l'art de guérir.

Le doctorat honoris causa ès sc. physiques a été conféré à M. le prof. Eugraphe S. de Féodorow (prof. à l'Ecole des mines de Pétrograde).

GRADES CONFÉRÉS PENDANT L'ANNÉE 1914-1915

FACULTÉS	Bacca- lauréat.	Licence.	Diplôme d'Ingénieur- Chimiste.	Diplôme de Pharmacien	Doctorat.	TOTAL
Sciences. . . .	14	—	3	1	14	32
Lettres et Sciences sociales	5	9	—	—	—	14
Droit	—	29	—	—	2	31
Théologie. . . .	3	—	—	—	1	4
Médecine	63	—	—	—	87	150
Total	85	38	3	1	104	231

A la fin du semestre d'été, une manifestation a été organisée au Parc des Eaux-Vives en l'honneur de M. Adrien Naville, qui, malgré les démarches faites auprès de lui, persistait dans sa résolution de prendre sa retraite.

Au commencement du semestre d'hiver, les Facultés de Droit et de Théologie se sont entendues pour organiser à l'Aula une séance solennelle en l'honneur de MM. Alfred Martin et E. Montet, anciens Recteurs, et Alfred Gautier, qui, tous trois, avaient achevé la trentième année de leur professorat.

L'Université a été représentée par le Recteur à Saint-Pierre au service commémoratif de l'Escalade et à la séance annuelle de la Société Académique, l'auxiliaire toujours dévouée de l'Université.

La Conférence des Recteurs s'est tenue à Genève le 7 juillet. Après une longue séance administrative, les représentants des Universités ont pris à l'Hôtel National une collation offerte par l'Etat, puis ils ont été conduits à la représentation du soir au Théâtre de Juin. Nous savons qu'ils ont gardé le meilleur souvenir de l'accueil qui leur a été fait et du spectacle auquel ils ont assisté.

Depuis lors, la guerre a mis un terme aux solennités universitaires ; — je n'ai donc aucune délégation à mentionner, sauf celle de M. Bernard Bouvier au Jubilé du poète Carl Spitteler, où il a parlé, comme il convenait, non seulement de l'artiste et du poète, mais aussi de l'homme qui sait faire, dans des circonstances difficiles, acte de courage civique.

Parlons maintenant un peu de l'avenir de l'Université. De nombreuses modifications ont été apportées aux dispositions légales qui régissent l'Université.

Au mois de juin 1914, le Grand Conseil a voté une série de lois présentées par le Conseil d'Etat.

C'est d'abord la loi du 24 juin 1914 qui réserve le droit d'annoncer des cours aux anciens professeurs, aux docteurs, et aux licenciés en théologie de l'Université de Genève. A l'avenir, les simples licenciés des Facultés autres que la Faculté de Théologie ne pourront plus se parer du titre de privat-docent dès le lendemain de leur graduation, avant d'avoir pu faire des recherches personnelles et acquis des connaissances qu'ils puissent communiquer à leurs élèves.

C'est ensuite, à la même date, la loi qui fixe à 8000 francs le maximum légal du traitement des professeurs ordinaires et à 3000 celui des professeurs extraordinaires.

Malheureusement, les événements sont venus imposer

à l'Etat des charges imprévues en le privant d'autre part d'une partie de ses recettes ordinaires. Le Conseil d'Etat se trouve dans la nécessité d'ajourner les relèvements de traitements qu'il avait en vue.

La loi du 6 juin 1914 a décidé la division de la Faculté des Lettres et Sciences sociales en deux Facultés, la Faculté des Lettres et la Faculté des Sciences économiques et sociales, à laquelle est rattaché un Institut de hautes études commerciales.

Deux chaires nouvelles sont prévues :

Celle de technique commerciale et celle d'économie commerciale et industrielle.

Le Conseil d'Etat a décidé d'assurer pour le début du semestre d'hiver 1915-1916 l'exécution de la loi du 6 juin. En conséquence, il a pris des arrêtés prescrivant l'organisation provisoire de la Faculté des Lettres et celle de la Faculté des Sciences économiques et sociales, en vue de l'élaboration de leur règlement et de leur programme ; et il a ouvert l'inscription pour les chaires de technique commerciale et pour celle d'économie commerciale et industrielle. Sous la présidence de M. Ed. Milhaud, doyen provisoire, la VI^e Faculté travaille assidûment à la rédaction de ses programmes. On peut espérer qu'avant la fin du semestre ils auront pu être arrêtés et soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Malgré sa dénomination, la Faculté des Sciences économiques et sociales ne prétend point que les disciplines qui la composent présentent seules un caractère social. A des degrés divers, toutes les sciences intéressent la société, influent sur son développement économique, sur son organisation ; aussi la nouvelle Faculté a-t-elle fait appel aux concours de ses sœurs aînées. Sa tâche consistera, comme pour les autres Facultés, à former les étudiants aux recherches scientifiques, aux méthodes d'investigation, à

l'analyse des faits, à la critique objective des documents et des témoignages ; elle ne saurait aspirer à pétrir spécialement l'âme des jeunes générations et insuffler à tous ses élèves une même opinion considérée comme l'expression définitive de la vérité scientifique.

L'expérience actuelle démontre que la liberté complète peut être laissée aux esprits sans que les divergences d'opinion qui en résultent fassent obstacle à la collaboration intime de tous lorsque l'exige le salut du pays, et sans que la cohésion librement obtenue entre des esprits divers soit moins efficace et moins puissante que celle qui provient d'une identité de pensée artificiellement créée par des influences extérieures.

Les sciences dites commerciales feront donc en octobre prochain leur entrée à l'Université de Genève.

L'Université n'aspire point à faire naître chez ses étudiants les qualités spéciales qui font les vrais chefs d'entreprises. Des entreprises considérables ont été assumées et menées à bien par des hommes qui n'avaient point passé par l'Université ; mais si quelques personnalités douées de qualités naturelles éminentes marquent dans la vie, sans avoir fait d'études universitaires, la plupart des individus ont besoin de la culture universitaire pour développer leurs facultés natives, pour apprendre à les utiliser, pour acquérir les connaissances conquises par leurs devanciers et pour se familiariser enfin avec les méthodes de travail scientifique.

L'Université aura encore la tâche de faire pénétrer chez les futurs hommes d'affaires la pensée que le commerce et l'industrie constituent aussi des fonctions sociales et qu'au-dessus de l'intérêt de l'individu doit planer l'intérêt de la collectivité, l'intérêt du pays.

Ces enseignements nouveaux, qui s'adressent directement à ceux qui se destinent à ce qu'on appelle les

affaires, seront également profitables à ceux qui se voueront aux carrières libérales comme avocats, notaires ou publicistes, ou qui ambitionnent de servir leur pays comme magistrats ou comme consuls.

Aux diplômes et certificats actuels universitaires s'ajouteront donc bientôt les diplômes et certificats de la Faculté des Sciences économiques et sociales avec son Institut de hautes études commerciales.

Il a été constaté que des documents privés sont mis en circulation avec des mentions qui sont de nature à créer une confusion avec les documents officiels — ou à faire croire à des études et à des épreuves régulières.

Une adjonction au Code pénal frappe de peines de police ceux qui se livreraient à de tels agissements (loi du 27 mars 1915).

En terminant ce rapport, je dois résumer en quelques mots le rôle des professeurs et de l'Université au milieu des événements qui se déroulent dans ce moment.

Dès la mobilisation, les professeurs qu'elle n'atteignait pas se sont mis à la disposition des autorités cantonales ; — celles-ci n'ont pas eu l'occasion de faire directement appel à leur dévouement, — mais ils ont, en bon nombre, donné leur collaboration à l'Agence des prisonniers de guerre, à des commissions de police ou de rapatriement.

MM. les Professeurs Bernard Bouvier, Duparc et Yung ont fait à l'Aula des conférences au profit des nécessiteux de la Zone.

Les professeurs ont consenti à une retenue de 4 % sur leur traitement fixe, au profit de la Commission centrale de secours pendant la guerre, sur les trimestres de décembre 1914 et de mars 1915 ; — une même retenue sera faite sur les traitements de juin et septembre 1915, mais partagée entre la Commission centrale et la Caisse de l'Université pour l'assistance aux étudiants.

L'Université a adhéré à une pétition adressée au Conseil fédéral pour le prier d'examiner s'il pourrait convoquer une conférence des Etats neutres en vue de la paix. Nous n'avions guère l'espoir que le Conseil fédéral pût entreprendre une pareille tâche ; son refus ne nous a donc pas surpris.

Informé que l'on prépare la reconstitution de la bibliothèque de l'Université belge de Louvain, le Sénat a décidé d'offrir à cette Université les publications dont il peut disposer ; — cette décision a été communiquée au Comité hollandais qui a pris en mains les travaux préliminaires. Un comité spécial sera constitué pour recueillir partout en Suisse les offres de publications, pour les cataloguer, et pour concentrer ultérieurement les dons.

Presque aussitôt après le début des hostilités, des internés civils et des prisonniers de guerre en Allemagne se sont adressés au Recteur de Genève pour le prier de transmettre de leurs nouvelles à leurs familles ; — le bruit s'étant répandu en France que par l'intermédiaire de l'Université l'on avait quelque espoir d'être renseigné, des lettres sont venues assez nombreuses, demander au sujet d'un mari, d'un fils, etc., etc., des informations que l'Université, malheureusement, n'était point à même de fournir. Dès que l'Agence des prisonniers de guerre a commencé son activité, ces lettres lui ont été transmises et les expéditeurs avisés de cette transmission.

Le secrétaire de l'Université, M. A. Roussy, auquel les événements ont imposé un grand surcroît de travail, a bien voulu se charger de traduire pour l'Agence des prisonniers de guerre la correspondance slave.

L'Université n'a pas publié de manifeste ; ce n'est pas à dire qu'elle assiste aux événements le cœur impassible ; ses sentiments ne sauraient faire aucun doute.

Pour elle, aucune nation ne peut prétendre à une supériorité générale et absolue sur les autres et n'est prédestinée à exercer sur elles une hégémonie quelconque.

Les petits Etats ont droit à l'indépendance politique et économique aussi bien que les puissants empires.

Les traités librement consentis doivent être respectés, qu'ils garantissent la neutralité d'un pays ou le respect des règles d'humanité dans la conduite de la guerre.

Elle réproouve la destruction systématique des monuments, les violences contre les personnes, le pillage des habitations, les répressions collectives qui font peser sur des innocents les conséquences de fautes individuelles, le plus souvent imaginaires. Elle souhaite ardemment que la paix soit rétablie sur la base du respect du droit des nations et du droit des individus.

Ces sentiments sont connus en dehors de nos frontières ; si bien connus que les gymnases allemands n'acceptent plus nos programmes de cours et que plusieurs de leurs directeurs nous informent que non seulement ils ne nous enverront pas d'étudiants, mais qu'ils feront tout ce qui pourra dépendre d'eux pour empêcher leurs élèves de venir chez nous.

Cette mise à l'index qui nous est notifiée par dix-neuf gymnases : Augsburg, Ehingen/Donau, Francfort-s/M., Genthin, Hildesheim, Landsberg, Lünew, Mannheim, Mulhouse, Neustettin, Nordhausen, Ohlau, Prenzlau, Rottswel, Tilsit, Ulm, Vegesack, Weimar, Wernigerode, ne modifiera pas notre manière de voir.

En attendant que les élèves des écoles secondaires allemandes reprennent d'eux-mêmes le chemin de la Suisse romande, de ses établissements d'instruction publics ou privés, de ses pensionnats, nous resserrerons nos rapports avec nos Confédérés romands et alémaniques. Une union se constituera sans doute prochainement

entre les professeurs des hautes écoles de la Suisse, et des dispositions seront prises pour faciliter les échanges d'étudiants entre les Universités.

Nous contribuerons à développer ainsi le sentiment de l'entente nationale suisse, toujours plus indispensable au milieu du conflit mondial !

